



## Locataire et parking libre

Par **Marie26600**, le **21/10/2014** à **23:23**

Bonsoir,

J'ai emménager il y'a quatre mois dans un logement HLM, il y'a un parking public je pense car l'agence HLM m'a dit que toutes personnes pouvez se garer j'habite allée des violettes et les places sont dans Cette même allée.

Cependant le premier jour un voisin m'a demandé de ne pas garer la je lui es dis gentiment que j'habite ici donc je me garer la !

Il a commencé à se garer volontairement sur deux places (j'ai des photos ) j'ai eu des dégradations sur mon véhicule ( déchets sur le pare-brise, pneus crever vol de plaques ) là où j'habite c'est une très petite ville et il n'y a pas de violence ou quoi d'autres comme on pourrait le penser ,

j'ai fait appel à la gendarmerie qui m'ont dit qu'ils allez lui rendre visite.

Pendant 1 mois ça s'est tassé et là de nouveau il recommence à se garer sur deux places entre temps ce même voisin à envoyé son fils me dire de me garer ailleurs j'ai dis premier arrière premier servi les places sont pour tout le monde j'ai eu confirmation de l'agence . Et ce matin ce même locataire à mis un courrier me disant de me garer ailleurs que ces places sont réservés à certains numéros de logements et c'est signé de plusieurs locataires.

L'agence m'a confirmé ce jour même que il n'a pas le droit et que les places ne lui appartiennent pas, il a de plus bombardé son numéro d'appartement sur le trottoir du parking.

Je souhaite savoir si je peux me retourner contre lui pour harcèlement car c'est la tournure que ça prend et idem pour les locataires qui ont signé si j'ai de nouvelles dégradations Et me garer ailleurs donc plus loin signifierais que j'obéis à ce qu'il me demande et je refuse car j'ai autant de droit que lui. Y'a-t'il une loi ou autre que dois je faire ? J'ai peut-être chaque matin que mon véhicule doit de nouveau se dégrader.

Merci par avance.

Petite précision il n'a rien de notifier dans le bail concernant le parking et je loue un garage en plus du loyer mais nous sommes deux et donc deux véhicules sachant qu'il y'a 24 logements pour 13 places dont un handicapé ça équivaut à 1 place pour chaque logement mais ce voisin monopolise deux places et sachant que je me gare ou il se gare depuis 4 ans ça lui pose pb

Par **janus2fr**, le **22/10/2014** à **08:41**

Bonjour,

Si cette personne est locataire, il vous faut écrire à son bailleur (ou le faire faire par votre bailleur) en LRAR pour qu'il se charge du problème. En effet, il est responsable des

problèmes que peuvent créer ses locataires.

Par **Marie26600**, le **22/10/2014** à **08:58**

Le locataire à fait une copie du mot laisser dans la boîte à l'office HLM et au maire l'agence m'a dit par téléphone que des qu'il relèverez ce courrier ils enverrais à tous les locataires une copie du règlement intérieur et stipulant que les plaes de parking sont pour tous .

Pensez vous que se sera nécessaire de plus il n'y a aucun nom donc ça n'a pas vraiment de valeur si ?

Si j'ai de nouveau des pb je pense que je vais porter plainte car j'en ai marre